

Affiché le 18/10/2016

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 17/10/2016**

---

*L'an deux mille seize et le dix-sept du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 11 octobre 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.*

*PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Bernard PICHERY, Pierre GARAMBOIS,  
Jean-Paul CAVALIER, Sylvie COLLIGNON, Sylvie BRUNIAU, Roland BULLMAN,  
Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO*

*ABSENTS/ EXCUSES : Ange CASTELLOTTI Sarah GRIFFITHS, Vincent GUIGOU*

*PROCURATIONS : Sarah GRIFFITHS donne procuration à Sylvie BRUNIAU*

*SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Paul CAVALIER*

Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

**1. MODALITES D'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une commission de délégation de service public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

- les listes seront déposées ou adressées au secrétariat du maire de la commune de Claviers à compter du 19 octobre 2016 et au plus tard 5 jours avant la séance du conseil municipal du 7 novembre 2016 à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Commission,
- les listes, pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411- 4 du Code Général des Collectivité Territoriales,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

Approuve les modalités de désignation de la Commission de Délégation de Service Public.

Précise que la commission prévue par les dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT :

- dresse la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- présente l'analyse des propositions des candidats, les motifs du choix et l'économie générale du contrat.

Approuve les modalités et conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public

*Délibération n°62/2016*

## 2. CENTRE DE VACANCES ODEL VAR 2017 – PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité décide d'attribuer une somme de 6.70 €/jour pour les jeunes participant aux séjours domiciliés à Claviers, dont les inscriptions définitives auront été confirmées par l'ODEL au cours de l'année 2017.

*Délibération n°63/2016*

## 3. TARIF DE L'ENLEVEMENT DE DECHETS NON-CONFORMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de facturer aux contrevenants l'enlèvement des dépôts sauvages ou des dépôts non-conformes par les services municipaux;
- Fixe le prix de cet enlèvement à 150 €, montant qui pourra être révisé par une simple délibération du Conseil Municipal ;

*Délibération n°64/2016*

## 4. MOTION DE DEFENSE DE LA RURALITE

- Considérant les 3 comités interministériels à la ruralité ;
- Considérant l'enveloppe globale de 1 milliard d'euros consacrée au FSIL (Fonds de Soutien à l'investissement Local) ;
- Considérant l'enveloppe régionale du FSIL arrêtée à 53.084.555 € ;
- Considérant les arbitrages budgétaires du FSIL de l'Etat rendus au niveau régional qui n'ont que très partiellement soutenu les territoires ruraux au profit d'ensembles urbains plus importants ;
- Considérant la baisse concomitante de la DETR en 2016 dans le Département du Var par rapport à l'année 2015 malgré les annonces gouvernementales issues des comités interministériels précités ;
- Considérant la part dérisoire obtenue par les territoires ruraux et semi-urbains au titre du dernier CPER malgré la qualité des projets présentés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité d'une distribution des subventions d'Etat plus équitable à laquelle les associations d'Elus devront nécessairement être associées ;
- Demande une augmentation significative des subventions de l'Etat en faveur de la ruralité comme annoncée par le gouvernement ;
- Affirme l'unité des élus ruraux et semi-urbains pour défendre la ruralité et nos campagnes.

*Délibération n°65/2016*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Fait à Claviers, le 17 octobre 2016

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES